

1.	Généralités																				
	Ce document a pour objectif de soutenir le comité d'organisation des fêtes de lutte suisse au sein de l'association romande en décrivant les points importants pour la réussite de l'organisation.																				
2.	Documents de base																				
	<p>Ce document se base sur les différents règlements et cahiers des charges de AFLS et ARLS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahiers des charges • Règlement technique AFLS 2022 https://esv.ch/fr/association/documents/ • Règlement publicité https://esv.ch/fr/association/documents/ • Règles et directives pour l'organisation de manifestation de lutte suisse (Caisse de secours) • Instruction technique de l'AFLS https://esv.ch/fr/association/documents/ 																				
3.	Ronds de sciure																				
	<p>Le nombre de ronds de lutte est à définir au prorata du nombre de lutteurs inscrits comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbr de lutteurs</th> <th>Fête régionale</th> <th>Fête cantonale / Romande des jeunes</th> <th>Fête cantonale / Romande des actifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 130</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>De 130 à 170</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>De 170 à 230</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Plus de 230</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Nbr de lutteurs	Fête régionale	Fête cantonale / Romande des jeunes	Fête cantonale / Romande des actifs	Jusqu'à 130	3	4	4	De 130 à 170	4	4	5	De 170 à 230	5	5	6	Plus de 230	6	6	7
Nbr de lutteurs	Fête régionale	Fête cantonale / Romande des jeunes	Fête cantonale / Romande des actifs																		
Jusqu'à 130	3	4	4																		
De 130 à 170	4	4	5																		
De 170 à 230	5	5	6																		
Plus de 230	6	6	7																		
	<p>Pour les fêtes à l'air libre, les ronds de sciure doivent avoir les mensurations minimales suivantes :</p> <p><i>Fête de lutte suisse des garçons-lutteurs (8 à 16 ans) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre : 8 mètres, hauteur de la sciure : au moins 15 cm tassée, correspond à 10 m³ de sciure en vrac. <p><i>Fête de lutte suisse des jeunes lutteurs et lutteurs espoirs ou fêtes de lutte suisse régionales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre : 10 mètres, hauteur de la sciure : au moins 15 cm tassée, correspond à 16 m³ de sciure en vrac. <p><i>Fêtes de lutte suisse à couronnes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre : 12 mètres, hauteur de la sciure : au moins 15 cm tassée, correspond à 23 m³ de sciure en vrac (au moins analogue à la fête de lutte suisse régionale). <p><i>Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres (FFLS) et à caractère fédéral</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre : 14 mètres, hauteur de la sciure : au moins 15 cm tassée, correspond à 35 m³ de sciure en vrac. <p>La sciure doit être arrosée à l'eau. Il est interdit d'utiliser des supports qui sont perméables à l'eau ou glissants.</p>																				

Directives pour l'organisation des fêtes de lutte suisse en Suisse romande

	<p>Pour les fêtes en salle, les dimensions sont les mêmes. Si la sciure est placée en carré ou rectangle, le diamètre doit être respecté.</p> <p>Pour la préparation des ronds, les directives fédérales font foi : https://esv.ch/downloads/ESV_TW_02 - Directives relatives aux ronds de sciure - 2015.pdf</p>
4.	Numéroteurs
	Lors de fêtes à couronnes, un système de numéroteurs, avec une bonne visibilité et 2 positions numériques, est prévu par rond.
5.	Culottes de lutte
	<p>Au minimum 8 culottes par rond, de différentes tailles. Pour les fêtes à couronnes, il faut des culottes foncées et claires.</p> <p>Un pendoir pour les culottes est à prévoir, afin de maintenir l'ordre autour du rond et la propreté des culottes.</p> <p>Il est possible de rassembler les culottes sous une tente/cantine où chaque lutteur se prépare pour aller lutter.</p> <p>Lors des fêtes à couronnes, la tente/cantine des culottes est obligatoire. Elle peut éviter d'avoir un assistant tablette à chaque rond.</p> <p>Pour la mise en place de la tente/cantine, il faut prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tente/cantine de minimum 6m x 4m - 12 paires de culottes par rond - Des supports aérés pour le dépôt des culottes - Un écran pour que les lutteurs se préparent et suivent l'ordre des passes - Un talkie-walkie ou autre moyen de communication vers le bureau de classement <p>Un arbitre et/ou un membre du pool classement est présent avec une tablette.</p>
6.	Matériel de rond pour jurés
	<p>A chaque rond, il y a lieu de prévoir une table de bonne qualité et 4 chaises.</p> <p>En cas de mauvais temps, un fond dur est nécessaire de même qu'une protection contre la pluie pour les feuilles de classement.</p> <p>Un parasol ou une tente, neutre, doit être à disposition en cas de forte chaleur ou de pluie. Sa mise en place est décidée par le président du bureau de classement.</p>
7.	Sécurité et aménagement de la place de fête
	<p>Une corde délimite la place de fête et les spectateurs.</p> <p>Les coachs et entraîneurs restent derrière les cordes afin de garantir une bonne visibilité des spectateurs et de la TV.</p> <p>Des bancs pour les lutteurs peuvent être mis en place. Il est impératif de sécuriser les bouches d'égout ou tous autres dangers à l'intérieur des cordes.</p> <p>Les animations et la présentation des prix vivants ne doivent pas gêner le travail des jurés et les combats de lutte. Dans la mesure du possible, la présentation des animaux se fera lors des pauses durant la fête.</p>

Directives pour l'organisation des fêtes de lutte suisse en Suisse romande

8.	Sonorisation
	<p>La sonorisation doit être entendue sur l'ensemble de la place de fête.</p> <p>Des écrans pour l'affichage des passes peuvent être mis dans les vestiaires ou sur la place de fête.</p>
9.	Bassin
	Un bassin d'eau courante (recyclage interdit) doit être à disposition des lutteurs.
10.	Publicité
	<p>Le règlement fédéral en vigueur est à respecter.</p> <p><i>La place de fête est inspectée et approuvée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les fêtes romandes, par le chef technique romand des actifs ou des jeunes et le représentant romand à la commission publicité. • Pour les fêtes cantonales par le chef technique des actifs ou des jeunes du canton et le représentant romand à la commission publicité. • Pour les autres fêtes, par le responsable du bureau de classement
	<p>Pour les fêtes romandes et cantonales qui font un livret de fête, un espace doit être réservé pour les sponsors qui soutiennent les associations romandes ou cantonales. Leur président fournira les documents aux organisateurs.</p> <p>Il est conseillé d'envoyer les bons à tirer du livret de fête et des T-shirts des bénévoles au secrétariat général sekretariat@esv.ch du comité central pour validation.</p>
11.	Bureau de classement et calculs
	<p>Le comité d'organisation met à disposition un ou plusieurs locaux pour le bureau de classement et le bureau des calculs, à proximité de la place de fête. Les locaux doivent être dans un bâtiment ou des containers suffisants grands, éclairés et pourvus d'un accès Internet.</p> <p>Le comité d'organisation prend contact avec le responsable des jurys (de rond) au plus tard le 31 janvier précédant la fête.</p> <p>Le comité d'organisation prend contact avec le responsable du pool de classement 2 mois avant la fête.</p> <p>Le pool de classement désigne les personnes qui fonctionnent au classement et au calcul pour la fête.</p> <p>Le matériel du bureau de classement et de calcul est mis à disposition par le pool du classement.</p> <p>Le système informatique du bureau de calculs est le programme de classement de l'association fédéral.</p> <p>Le matériel pour les jurés, est mis à disposition par le pool du classement.</p> <p>Les frais seront facturés aux organisateurs par l'ARLS selon annexe.</p>

Directives pour l'organisation des fêtes de lutte suisse en Suisse romande

12.	Autres fonctions
	<p>Le speaker est à disposition du bureau de classement dès le rendez-vous du pool de classement.</p> <p>Le speaker suit la séance des jurys le matin.</p> <p>Il est équipé d'un talkie-walkie ou autre moyen de communication vers le bureau de classement</p> <p>Selon l'importance de la fête et le nombre de lutteurs, un assistant au speaker est à prévoir.</p>
	Les assistants tablette sont mis en place selon les directives fédérales
13.	Samaritains / Médecins
	<p>Il est obligatoire que dès le début des compétitions, en plus d'un poste de samaritains bien équipé, un/une ambulancier/e diplômé/e ou un/une médecin soit présent/e sur la place de fête. Au minimum 2 samaritains/secouristes doivent se trouver, toute la journée, sur la place de fête et un emplacement sur le terrain leur est réservé. Si aucun ambulancier diplômé ou médecin n'est présent sur la place de fête en cas de sinistre et si par le fait de soins médicaux retardés le dommage s'agrandit, la CSAFLS décline la couverture d'assurance pour ce dommage complémentaire.</p> <p>Il est recommandé de prévoir une place d'atterrissage pour un hélicoptère avec les coordonnées correspondantes. Le local médical doit se trouver à proximité de la place de fête et être équipé en électricité et en eau courante. Durant la journée, le ravitaillement des équipes médicales est à prévoir par le CO.</p> <p>L'hôpital le plus proche doit être averti de la manifestation.</p> <p>Tous les frais de premier secours sur la place de fête (pour les lutteurs) sont à la charge de l'organisateur. De même, les frais de transport nécessaire ne sont pas compris.</p>
14.	Local antidopage
	<p>Pour les fêtes à couronnes, un local équipé en électricité et eau courante est mis à disposition par le CO pour les contrôles antidopage, avec des WC à proximité.</p> <p>La clef du local est à transmettre au responsable du bureau de classement, le jour de la manifestation.</p>
15.	Inscriptions
	<p>Les organisateurs sont responsables d'annoncer leur fête sur la plateforme extranet en collaboration avec la responsable extranet de l'ARLS pour permettre les inscriptions.</p> <p>Les responsables des clubs sont tenus d'inscrire et désinscrire les lutteurs au plus tard 30 jours avant la fête et 40 jours pour les fêtes cantonales et romandes.</p>
16.	Amendes
	<p>Les amendes pour les absences injustifiées peuvent être facturées par le CO aux clubs au plus tard 30 jours après la fête. Les frais d'inscription restent dû. Les noms des lutteurs seront transmis par le responsable du pool de classement. Tout changement peut être facturé Fr. 10 Fr.-</p>

Directives pour l'organisation des fêtes de lutte suisse en Suisse romande

Absences non-annoncées le jour même :				
		Jeunes lutteurs	Actifs	
Lutteur inscrit non excusé		Fr. 30.-	Fr. 50.-	
17.	Cartes de fête			
	Prix	Fête régionale jeunes / actifs	Fête cantonale et romande des jeunes	Fêtes à couronnes
Au maximum		Fr. 25.-	Fr. 25.-	Fr. 30.-
18.	Catégories			
Les catégories des lutteurs sont définies par le pool de classement.				
19.	Couronnes et palmes			
Le CO commande le nombre de couronnes et/ou palmes nécessaires, selon la liste des lutteurs et jeunes lutteurs inscrits. Les frais sont à la charge du CO. Absences non-annoncées le jour même				
		Fête régionale	Fête cantonale	Fête romande
Type palme	Palmette 40% Max. 10 feuilles	Palmes 34% à 40% Max. 16 feuilles	Double palme 34%	
Couronnes	-	15% à 18%	15% à 18%	
20.	Horaires			
L'horaire de la fête de lutte doit être défini entre le responsable du classement et le CO. Le début des luttes ainsi que la proclamation des résultats doivent restés dans des horaires respectables. L'horaire de la journée, peut être modifié en cours de journée par le responsable du bureau de classement, en accord avec le CO pour tout imprévu.				
21.	Partie officielle			
Dans la mesure du possible, la partie officielle n'impacte pas les combats de lutte. Elle peut être organisée en fin de matinée, après la finale ou en parallèle d'entente avec le bureau de classement. Si elle a lieu en parallèle, elle ne devra pas dépasser les 30 minutes et être mise en principe entre la 5 ^{ème} et la 6 ^{ème} passe.				
22.	Remise des résultats			
Les photos sont faites après la remise des prix et pas après la remise des feuilles. Lorsque l'organisateur propose des prix uniques, il est possible de donner les résultats du dernier jusqu'au premier.				

Directives pour l'organisation des fêtes de lutte suisse en Suisse romande

23.	Commission des jurés				
	<p>La liste des jurés et des coursiers est transmise par la commission des jurés de l'ARLS, 40 jours avant les fêtes. Les convocations sont faites par la commission des jurés.</p> <p>Pour une séance des jurés, un emplacement est réservé pour les jurés et le pool de classement. Café et croissant doivent être à disposition.</p> <p>En plus du repas de midi, les jurés seront ravitaillés correctement durant toute la journée en adéquation avec la météo. La consommation d'alcool est interdite durant la fête.</p> <p>Une séance de débriefing est également prévue après la fête ainsi qu'une collation convenable pour les jurés et le pool de classement.</p> <p>Une indemnité pour les membres du bureau de classement, les jurés et coursiers est faite par le CO.</p>				
		Fête régionale	Fête cantonale des jeunes	Fête romande des jeunes	Fête cantonale ou romande des actifs
	Indemnités	Fr. 70.-	Fr. 70.-	Fr.70.-	Fr. 70.-
24.	Dispositions finales				
	Ce document a été accepté lors de la séance du comité romand du 23 mars 2026				
	Pour l'Association romande de lutte suisse				

Le président
Philippe Germanier



Le Chef technique
Christian Kolly

